

« Accompagner le bien-vieillir »

La Fondation d'Entreprise La Mutuelle Générale

La Fondation d'Entreprise La Mutuelle Générale organise son soutien autour de trois axes :

- l'accompagnement du bien- vieillir,
- l'amélioration de la qualité de vie,
- le renforcement de la solidarité intergénérationnelle

Pour mener à bien sa mission, la Fondation organise l'Appel à projets externe 2022

OBJECTIFS

Soutenir des projets présentant un lien direct avec la thématique principale de l'appel à projets : accompagner le bien-vieillir

LES DÉCRYPTAGES APPELS À PROJET

PROJETS ATTENDUS

La fondation accompagnera tout projet réalisable en France présentant un lien direct avec la thématique «accompagner le bien-vieillir» ou avec l'un de ses autres axes d'engagement, l'amélioration de la qualité de vie et la solidarité intergénérationnelle . Une attention particulière sera portée sur l'utilité du projet présenté par le Participant, le caractère innovant du produit ou du dispositif, sa crédibilité, son bénéfice, aussi bien qu'à son éthique.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

Participant doit :

- être éligible au mécénat
- être à but non lucratif et/ou d'intérêt général
- être une structure régie par le droit français
- exercer son activité sur le territoire français depuis au moins deux ans

Projet doit :

- être en cours de réalisation ou à venir,
- réalisé sur le territoire français,
- réalisable au plus tard dans les douze mois suivant les résultats de l'AAP

FINANCEMENT

Un soutien financier durant la période couverte par la convention de partenariat et d'une participation à la valorisation des résultats.

DÉLAI DE RÉPONSE

9 décembre 2022 à minuit.

CONTACT

fondation@lamutuellegenerale.fr

>>> [Découvrir l'AAP](#)<<<